

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - Ali YATSOU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Marion BAREILLE représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Nassera BENMARNIA représentée par Eric SEMERDJIAN - Julien BERTEI représenté par Denis ROSSI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Sarah BOUALEM représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sandrine MAUREL - Martin CARVALHO représenté

par Mireille BENEDETTI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Marie-Ange CONTE représentée par Chantal GARCIA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Vincent DESVIGNES représenté par Frédéric GUINIERI - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Jean-Jacques COULOMB - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Patrick GRIMALDI représenté par Claudie MORA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie BRAISE - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Marie MARTINOD - Michel LAN représenté par Véronique MIQUELLY - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Jessie LINTON représentée par Marie BATOUX - Remi MARCENGO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOU - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Yves MORAIN représenté par Catherine PILA - Pascale MORBELLI représentée par Daniel AMAR - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Marc FERAUD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Romain BRUMENT - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Jean-Louis VINCENT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Jean-Yves SAYAG représenté à 16h00 par Didier KHELFA - Jean-Marc COPPOLA représenté à 16h00 par Audrey GARINO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Christian AMIRATY - Pierre HUGUET représenté à 16h30 par Laure ROVERA - Philippe KLEIN représenté à 16h35 par Frédéric VIGOUROUX - Francis CARPENTIER représenté à 16h43 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aïcha SIF à 15h00 - Anne VIAL à 15h30 - Robert DAGORNE à 15h30 - Danielle MILON à 15h53 - Gaby CHARROUX à 15h53 - Gérard FRAU à 16h05 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 16h05 - René RAIMONDI à 16h15 - Lisette NARDUCCI à 16h15 - Christian PELLICANI à 16h15 - Philippe PIGNON à 16h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h33 - José MORALES à 16h33 - Philippe KLEIN à 16h35 - Yves MESNARD à 16h40 - Bernard DEFLESSELLES à 16h41.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-015-18193/25/CM

**■ Sécurisation du parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille -
Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession relatif à l'exploitation
de ce parc
134281**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par contrat de concession n° 19/04 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la société Indigo, l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille. Conclu pour une durée de 7 ans, ce contrat prendra fin le 30 juin 2026.

Afin d'améliorer la sécurisation au sein du parc de stationnement Estienne d'Orves, la Métropole a décidé de déployer différents dispositifs, en mobilisant des moyens humains et matériels pour renforcer la sécurité des personnes et des biens.

Des actions ont déjà été entreprises localement en lien avec les forces de l'ordre et les sociétés délégataires.

Les mesures proposées nécessitent une renégociation des contrats avec les délégataires concernés, qui supporteront en partie la mise en œuvre des dispositifs dissuasifs supplémentaires et les coûts induits.

Le parc de stationnement Estienne d'Orves est concerné par ces mesures.

La Métropole et le délégataire ont ainsi convenu de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Installation de contacteurs permettant en cas d'intrusion un report d'alarme au centre de téléopération Indigo de Marseille.
- Renforcement du gardiennage avec la présence d'un agent de sécurité pour assurer des rondes régulières de 19h à 7h du matin 5 jours sur 7, du mercredi au dimanche.

Ces dispositifs seront mis en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à la fin du contrat (30/06/2026), soit pour une durée de 10 mois.

Les parties ont convenu de répartir entre elles le montant des investissements et frais nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs qui s'élève à 10 000 euros HT en investissement, pris en charge par le Délégué, et environ 76 790 euros HT pour 10 mois en fonctionnement, pris en charge par la Métropole et correspondant aux frais de gardiennage supplémentaires.

Conformément à l'article R.3135-8 du Code de la Commande Publique prévoyant qu'un contrat de concession peut être modifié si le montant des modifications est inférieur au seuil européen et à 10% du montant du contrat de concession initial, le présent avenant peut régulièrement être conclu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;

**Signé le 26 juin 2025
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025**

- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 005-5984/19/CM du 16 mai 2019 approuvant le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parking Estienne d'Orves à Marseille ;
- La délibération n° MOB 010-9280/20/CM du 17 décembre 2020 du Conseil de la Métropole approuvant l'avenant n°1 au contrat n°19/04 ;
- La délibération n° MOB 016-10511/21/CM du 7 octobre 2021 du Conseil de la Métropole approuvant l'avenant n°2 au contrat n°19/04
- La délibération n°MOB-004-15773/24/CM du 22 février 2024 approuvant la mise en place d'un plan d'actions pour renforcer la sécurité des parkings métropolitains ;
- L'information de la Commission Concession du 24 juin 2025.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'améliorer la sécurisation au sein du parking Estienne d'Orves ;
- Qu'à cet effet, la Métropole a décidé de déployer différents dispositifs, en mobilisant des moyens humains et matériels pour renforcer la sécurité des personnes et des biens.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 au contrat n° 19/04, ci-annexé, définissant les mesures d'exploitation associées afférents au renforcement de la sécurité au sein du parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille.

Le montant total des dépenses objet du présent avenant à charge de la Métropole est estimé à 76 790 euros HT pour 10 mois en fonctionnement, et 10 000 euros HT en investissement à la charge du délégataire.

Ce montant est donné à titre indicatif. Le remboursement sera effectué sur la base des frais réels engagés auprès du prestataire de gardiennage et facturés par le Délégataire.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6282, fonction 848.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries » de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings » et seront exécutés par les services gestionnaires «7MSNM, 782000 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS